CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente Lavigne, 452, avenue Argenteuil, à Lachute, le 23 avril 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert, président M. Éric Filiatrault, commissaire M. Serge Forget, vice-président M. Robert Fugère, commissaire M^{me} Linda Gagnon, commissaire M^{me} Lucie Gagnon, commissaire M^{me} Lison Girard, commissaire M^{me} Danielle Leblanc, commissaire M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent M. Martin Reid, commissaire M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent M^{me} Manon Villeneuve, commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Martine Renaud a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5893/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5894/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5895/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
- 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
- 4. Adoption du procès-verbal;
- 5. Adoption de l'ordre du jour;
- 6. Parole à l'assemblée;
- 7. Parole aux élèves;
- 8. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 consultation;
- 9. Calendriers scolaires 2020-2021 (FGJ-FP/FGA);

PAUSE

- 10. Lancement d'un nouveau site Internet : Mondiplôme.com;
- 11. Gouvernance locale:
- 12. Renouvellement de l'entente entre la Commission scolaire des Laurentides et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord relativement à la désignation commune d'un protecteur de l'élève;
- 13. Contrat avec le protecteur de l'élève;
- Nomination des délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
- Nomination des commissaires sur les divers comités permanents de la CSRDN pour l'année scolaire 2019-2020;
- 16. Nomination des commissaires sur les conseils d'administration des corporations sans but lucratif pour l'année scolaire 2019-2020;
- 17. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
- 18. Questions diverses;
 - 18.1 Outils technologiques;
 - 18.2 Violence dans les écoles;
- 19. Information du comité de parents;
- 20. Information de la vice-présidence;
- 21. Information de la présidence nouvelles et courrier;
- 22. Information de la direction générale;
- 23. Tour de table partage d'information;
- 24. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PAROLE AUX ÉLÈVES

<u>PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022 CONSULTATION (R-5896/SOST)</u>

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a l'obligation d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport a préparé un projet à ce sujet pour la période 2019-2022;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été élaboré en conformité avec les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit être soumis à la consultation des instances, des écoles, des centres et des municipalités dans le respect des dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation en lien avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-18*.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2020-2021 (FGJ-FP/FGA) (R-5897/SOST)

CONSIDÉRANT QUE les calendriers scolaires 2020-2021 pour la formation générale des jeunes (FGJ), la formation générale des adultes (FGA) et la formation professionnelle (FP) ont fait l'objet d'une consultation;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit établir les calendriers scolaires des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238).

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'adopter les calendriers scolaires 2020-2021 pour la formation générale des jeunes (FGJ), la formation générale des adultes (FGA) et la formation professionnelle (FP), le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-19*.

Adopté

LANCEMENT D'UN NOUVEAU SITE INTERNET : MONDIPLÔME.COM

Pour information

GOUVERNANCE LOCALE (R-5898/DG)

CONSIDÉRANT QUE l'école publique est un bien qui n'appartient pas aux utilisateurs de ses services, ni à ses employés ni à ses gestionnaires, mais à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres de formation des adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT QUE les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent :

- A) Que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :
 - Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité.
 - Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.
 - Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire.
 - Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.
- B) Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.
- C) Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux commissions scolaires du Québec.

Adopté

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD RELATIVEMENT À LA DÉSIGNATION COMMUNE D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Ce point est reporté à la prochaine séance.

CONTRAT AVEC LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Ce point est reporté à la prochaine séance.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5899/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est composée des délégués de chaque commission scolaire membre;

CONSIDÉRANT QUE pour le calcul des délégués d'une commission scolaire membre, le nombre de délégués est déterminé par les règlements généraux;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements fixent le nombre de délégués pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à sept incluant la présidence de la commission scolaire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, que :

- 1. M. Jean-Pierre Joubert
- 2. M. Serge Forget
- 3. M^{me} Linda Gagnon
- 4. M^{me} Danielle Leblanc
- 5. M. Martin Reid
- 6. M^{me} Martine Renaud
- 7. M^{me} Manon Villeneuve

soient délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté

NOMINATION DES COMMISSAIRES SUR LES DIVERS COMITÉS PERMANENTS DE LA CSRDN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (R-5900/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire, de nommer les personnes suivantes sur les comités permanents de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2019-2020 :

Comité de gouvernance et d'éthique

 ${\sf M}^{\sf me}$ Linda Gagnon, commissaire ${\sf M}^{\sf me}$ Annie Taillon, commissaire-parent ${\sf M}^{\sf me}$ Manon Villeneuve, commissaire

Comité de vérification

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent M. Martin Reid, commissaire

Comité des ressources humaines

M. Éric Filiatrault, commissaire
M. Serge Forget, commissaire
M. Robert Fugère, commissaire
M^{me} Lison Girard, commissaire

Comité de la réussite éducative

M. Jean-Pierre Joubert, président M^{me} Danielle Leblanc, commissaire M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent M^{me} Martine Renaud, commissaire M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent

Comité consultatif de transport des élèves :

M^{me} Linda Gagnon, commissaire M^{me} Lison Girard, commissaire M^{me} Manon Villeneuve, commissaire (substitut)

Comité sur le recours d'un élève ou de ses parents en vertu des articles 9 et ss. de la LIP :

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire M^{me} Manon Villeneuve, commissaire M^{me} Linda Gagnon, commissaire (substitut) M^{me} Martine Renaud, commissaire (substitut) Comité conjoint tripartie piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute — Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier — Commission scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire M^{me} Martine Renaud, commissaire (substitut) M. Jean-Pierre Joubert, président (substitut)

Comité de gestion CFTR:

M. Martin Reid, commissaire

Comité culturel:

M^{me} Danielle Leblanc, commissaire

Adopté

NOMINATION DES COMMISSAIRES SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CORPORATIONS SANS BUT LUCRATIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (R-5901/SSGC)

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent, de nommer les personnes suivantes sur les conseils d'administration de corporation sans but lucratif pour l'année scolaire 2019-2020 :

CFER de la Rivière-du-Nord :

 \mathbf{M}^{me} Manon Villeneuve, commissaire \mathbf{M}^{me} Lucie Gagnon, commissaire (substitut)

TRICENTRIS, centre de tri:

M^{me} Martine Renaud, commissaire M^{me} Lison Girard, commissaire (substitut)

Les centres d'activités physiques Rivière-du-Nord (CAPRDN) :

M. Robert Fugère, commissaire M^{me} Linda Gagnon, commissaire (substitut)

Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

M^{me} Linda Gagnon, commissaire M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent

Loisirs Laurentides

M. Jean-Pierre Joubert, président M^{me} Lucie Gagnon, commissaire (substitut)

Abrinord

M. Serge Forget, commissaire M. Jean-Pierre Joubert, président

Conseil de la culture des Laurentides

 M^{me} Danielle Leblanc, commissaire

Corporation de développement communautaire Rivière-du-Nord

M^{me} Danielle Leblanc, commissaire M. Jean-Pierre Joubert, président (substitut)

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Outils technologiques. Ce point est apporté par M^{me} Annie Taillon.
- Violence dans les écoles. Ce point est apporté par M^{me} Annie Taillon.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

<u>INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER</u>

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5902/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, F	PROPOSE la levée de la séance. Il est 20 h 55.	
Adopté		
Président	Secrétaire	•